

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

Date de la convocation :
9 avril 2026

| Nombre de membres en exercice | Présents | Votants |
|-------------------------------|----------|---------|
| 24 | 20 | 21 |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE SAULT

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune de Sault, sous la présidence de Monsieur Alain GABERT, Président.

Étaient présents : Kévin ARCHANGE, Michel ARCHANGE, Bérangère BONNEFOY, Henri BONNEFOY, Sébastien BRUN, Frédéric CHANU, Fabien DEPOORTER (suppléant de Valérie BONNEFOY), Franck FIRMANN, Michelle FRANCOIS, Alain GABERT, Pascale GARCIA, Sébastien GROSS, Jean-Noël LEUCK, Audrey LOPEZ, Pierre LOUIS, Marcel MILLOT, Kristell MOUQUE, Frédéric PASTEL, Elizabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO.

Étaient absents excusés : Nicolas ARCHANGE, Agnès AUBERT, Valérie BONNEFOY, Joëlle GIRAUDIN (suppléante de Nicolas ARCHANGE), Béatrice MARRIE, Jessica PINEL PELISSIER.

Pouvoirs : Jessica PINEL PELISSIER à Jean-Noël LEUCK

Secrétaire de séance : Kévin ARCHANGE

Mesdames Agnès AUBERT, Joëlle GIRAUDIN et Béatrice MARRIE quittent la séance à 11h et ne prennent pas part au vote.

OBJET : ELECTION DES DELEGUES A LA COMMISSION « DELEGATION DE SERVICE PUBLIC »

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les établissements publics, la commission Délégation de Service Public se compose, en plus du président ou de son représentant, de 5 membres titulaires, élus au sein du comité syndical.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Après avoir entendu le rapport de M. le président,

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret,

Le comité syndical décide de procéder à l'élection des membres devant constituer la commission de Délégation de Service Public

La liste des candidats titulaires se compose ainsi :

- Michel ARCHANGE
- Henri BONNEFOY
- Sébastien BRUN
- Jean-Marie LEUCK
- Gérard UGHETTO

La liste des membres suppléants se compose ainsi :

- Nicolas ARCHANGE
- Bérangère BONNEFOY
- Pascale GARCIA
- Sébastien GROSS
- Béatrice MARRIE
- Elizabeth SIGNORET

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;
DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ELIRE** les délégués titulaires et les délégués suppléants à la commission Délégation de Service Public comme ci-après :

La liste des membres titulaires :

- Alain GABERT
- Michel ARCHANGE
- Henri BONNEFOY
- Sébastien BRUN
- Jean-Marie LEUCK
- Gérard UGHETTO

La liste des membres suppléants :

- Nicolas ARCHANGE
- Bérangère BONNEFOY
- Pascale GARCIA
- Sébastien GROSS
- Béatrice MARRIE
- Elizabeth SIGNORET

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Kévin ARCHANGE



Le Président
Alain GABERT

